

2013-08-12

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12^{ième} jour du mois d'août 2013 à 19h30 à la salle communautaire située au 535, route 323, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Jean-Claude Labrie, conseiller #1
Marianne Labelle, conseillère #4

Lorne Graham, conseiller #3
Josée Dupuis, conseillère #6

Les conseillers suivants sont absents :

Diane Dorion, conseillère #2
Patrick Blanc, conseiller #5

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale adjointe, madame Danielle Longtin, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h33.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2013-08-12-01 **Il est proposé par** monsieur le conseiller Jean Claude Labrie

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 juillet 2013
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Séance du conseil du 12 août au 535 route 323
 - 6.2 Cession de partie de terrain (chemin Fany)
 - 6.3 Contrat de déneigement chemin Boileau
 - 6.4 Appui à la résolution 2013-07-138, Lac des Plages, pannes électriques récurrentes
 - 6.5 Demande de cession de terrain à la municipalité (9484-16-2447 Clifford Graham)
 - 6.6 Priorités des municipalités locales –Travaux routiers supérieurs MTQ (piste cyclable Namur-Boileau) sur la 323 au sud jusqu'à Notre Dame de la Paix
 - 6.7 Gestion du personnel (directrice générale à mandater)
 - 6.8 Départ de la conseillère # 2, élections
 - 6.9 Fin du contrat de travail de l'inspecteur en bâtiments et environnement, Jean Pierre Provost
 - 6.10 Représentant auprès de Tricentris
 - 6.11 Demande d'appui pour les zones inondables de Mulgrave et Derry et le territoire de la MRC Papineau
 - 6.12 Entente entre la municipalité de Namur et la compagnie Gemec
 - 6.13 Résolution contre le transport de déchets radioactifs liquides – Relance
 - 6.14 Achat d'une plaque au Jardin de la Relève en mémoire de Diane Dorion
 - 6.15 Soumissions pour réparations du véhicule de service (pick up)
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 juillet 2013
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Future terre plein sur la route 323
 - 10.2 Quand Namur rencontre Namur (article)
 - 10.3 Lettre Wallonie-Bruxelles
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 juillet 2013

ATTENDU que la directrice générale adjointe a déposé le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2013;

R2013-08-12-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2013 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Séance du conseil du 12 août au 535 route 323

ATTENDU que des choses restantes des fêtes Namuroises ont été localisées dans la salle du conseil;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'espace pour y tenir la réunion de conseil;

R2013-08-12-03 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la réunion du 12 août 2013 peut avoir lieu au 535 route 323.

Adopté à l'unanimité

6.2 Cession de partie de terrain (chemin Fany)

ATTENDU que monsieur Marcel Samson a acheté un terrain sur le chemin Fany;

ATTENDU que monsieur Samson veut une partie de terrain de la municipalité de Namur qui lui permettrait de bénéficier des services d'ordures, de recyclage ainsi que du déneigement;

R2013-08-12-04 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QU'aucune partie du terrain ne sera cédée, par contre les services d'ordures, de recyclage et de déneigement seront offerts, à monsieur Samson.

Adopté à l'unanimité

6.3 Contrat de déneigement chemin Boileau

ATTENDU que le ministère des Transports a déposé à la municipalité de Namur une offre de contrat portant le numéro 850845580, dossier no. 8906-13-4971 pour l'exécution du déneigement et du déglacage du chemin Namur-Boileau pour un montant de 18 394.02 \$;

ATTENDU que cette offre de contrat est pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes;

ATTENDU que les travaux à exécuter sont les suivants : déneigement, déglacage et fourniture des matériaux pour le chemin Namur-Boileau, municipalité de Namur, MRC de Papineau, circonscription électorale de Papineau sur une longueur pondérée de 4,981 km.

R2013-08-12-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité de Namur accepte l'offre de contrat du ministère des Transports au montant de 18 394.02 \$;

QUE la municipalité de Namur autorise monsieur le maire Gilbert Dardel à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Appui à la résolution 2013-07-138, Lac des Plages, pannes électriques

ATTENDU que la municipalité de Lac des Plages et les environs subissent de fréquentes pannes électriques durant toute l'année;

ATTENDU que les contribuables de Namur se plaignent aussi de cette situation contraignante;

R2013-08-12-06 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur envoie aussi une lettre à Hydro Québec leur demandant de vérifier l'équipement afin de minimiser les pannes en question.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Demande de cession de terrain à la municipalité (9484-16-2447 Clifford Graham)

ATTENDU madame Jane Mary Quinn, exécutrice testamentaire pour monsieur Clifford Graham a envoyé une invitation à la municipalité de Namur afin de prendre gratuitement le terrain en question;

ATTENDU que la municipalité est intéressée par ce terrain par contre la municipalité doit vérifier les coûts auprès des professionnels concernés.

R2013-08-12-07 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QU'un employé du secteur administratif entre en contact avec madame Quinn afin de céder une rencontre.

Adopté à l'unanimité.

6.6 Priorités des municipalités locales – Travaux routiers supérieurs MTQ (piste cyclable Namur – Boileau) sur la route 323 au sud et jusqu'à Notre Dame de la Paix

ATTENDU que la municipalité de Namur priorise une piste cyclable de Namur à Boileau et de Namur jusqu'à Notre Dame de la Paix;

R2013-08-12-08 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE madame Danielle Longtin, secrétaire d'assemblée envoie l'information au Comité du Transport de la MRC le plus tôt possible.

Adopté à l'unanimité

6.7 Gestion du personnel (directrice générale à mandater)

ATTENDU que madame Cathy Viens, directrice générale de la municipalité de Namur demande d'obtenir tous les pouvoirs de la gestion du personnel;

ATTENDU que madame Viens possède déjà un certain pouvoir de décision en tant que directrice générale;

R2013-08-12-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE madame Cathy Viens peut prendre des décisions pour des problèmes de gestion de personnel par contre, les complications majeures doivent être référées au conseil afin qu'il prenne la décision finale.

Adopté à l'unanimité

6.8 Départ de madame la conseillère #2, Diane Dorion

ATTENDU que madame la conseillère, Diane Dorion, est décédée le 30 juillet dernier;

ATTENDU qu'un poste devient vacant et que le conseil doit décider s'il y a lieu d'aller en élection;

R2013-08-12-10 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QU'aucune élection ne se tiendra avant les élections officielles du mois de novembre 2013;

ET que suite à une consultation au MAMROT, en vertu de la loi sur les Élections et Référendums des municipalités (article 315), la rémunération est bloquée depuis le 30 juillet 2013;

Adoptée à l'unanimité

6.9 Fin du contrat de travail de l'inspecteur en bâtiments et environnement, Jean Pierre Provost

ATTENDU qu'un contrat est signé toutes les années entre l'inspecteur en bâtiment, environnement et la municipalité de Namur;

ATTENDU qu'en cas de résiliation de l'accord, un avis d'un mois doit être respecté par l'une ou l'autre des parties pour mettre fin au présent contrat;

ATTENDU de temps à autre lui être assignée"; qu'à plusieurs reprises monsieur Provost n'a pas respecté la clause 1.2, Description de la fonction qui stipule "et toute autre tâche ou fonction qui peut de temps à autre lui être assignée;

R2013-08-12-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QU'à partir du 14 août, la municipalité de Namur lui donne un mois pour quitter ses fonctions en tant qu'inspecteur en bâtiment et environnement.

Adopté à l'unanimité.

6.10 Représentant auprès de la compagnie Tricentis, centre de tri

Aucune résolution, personne comme représentant.

6.11 Demande d'appui pour les zones inondables de Mulgrave et Derry et le territoire de la MRC Papineau

ATTENDU les difficultés pour plusieurs municipalités de la MRC de Papineau à établir avec une précision adéquate les limites des zones de contraintes, types de sols, zones inondables, avec les outils inadéquats qu'elles ont en leur possession;

ATTENDU c'est sous la responsabilité de la MRC de Papineau d'établir ces zones au schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'une partie du travail a déjà été réalisée pour certains secteurs du territoire de la MRC (rivière des Outaouais, rivière Petite-Nation, ...);

ATTENDU qu'il y a une demande grandissante de demande de permis de construction, rénovation, etc., soit en bordure des lacs, cours d'eau et autre localisation, les municipalités se retrouvent à ne pas pouvoir émettre un permis dans les zones à risques;

ATTENDU que le refus d'émettre un permis cause une problématique importante aux propriétaires ainsi qu'au développement économique des municipalités locales;

ATTENDU il est primordiale pour les municipalités locales de pouvoir identifier avec précision les limites de ces zones pour pouvoir divulguer l'information adéquatement, de façon à éviter tout préjudice aux propriétaires concernés;

ATTENDU même les professionnels tels que les arpenteurs géomètres n'osent pas se prononcer sur les limites de ces zones de contraintes faute d'information précises;

R2013-08-12-12 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry demande par la présente à la MRC de Papineau de réaliser ou de faire réaliser le travail nécessaire afin de fournir une information utilisable et cartographiée avec précision pour l'ensemble de son territoire en ce qui a trait aux zones de contraintes : zone inondable et leurs cotes de crue respectives;

QU'une demande d'appui soit faite auprès de toutes les municipalités du territoire de la MRC Papineau.

Adopté à l'unanimité

6.12 Entente entre la municipalité de Namur et la compagnie Gemec

ATTENDU qu'une offre a été envoyée de la compagnie Gemec afin de finaliser le dossier de cour portant le numéro 550-22-014365-132;

ATTENDU que le document a été étudié par l'avocat de la Municipalité, maître Rino Soucy de la firme Dunton Rainville;

ATTENDU que maître Soucy juge que l'offre est satisfaisante, soit que la municipalité de Namur devra verser le montant demandé par la compagnie Gemec, 4310.34\$;

R2013-08-12-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE les membres présents du conseil de Namur acceptent l'offre de la compagnie Gemec.

QU'un chèque de 4310.34\$ sera envoyé dans les prochaines semaines afin de conclure le dossier en question.

Adopté à l'unanimité.

6.13 Résolution contre le transport de déchets radioactifs liquides – Relance

ATTENDU QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU QUE ces livraisons pourraient débiter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU QU'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU QUE la radio toxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en

1945;

ATTENDU QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

ATTENDU QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

R2013-08-12-14 **Il est proposé par** madame la conseillère Josée Dupuis

que la municipalité de Namur :

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

Adopté à l'unanimité.

6.14 **Achat d'une plaque au Jardin de la Relève en mémoire de Diane Dorion**

ATTENDU que madame la conseillère #2, Diane Dorion, est décédée le 30 juillet 2013;

ATTENDU que madame Dorion a consacré beaucoup de temps au Jardin de la Relève de la municipalité de Namur;

ATTENDU que le conseil de Namur croit que madame Dorion mérite que la municipalité lui offre une plaque en son nom;

ATTENDU que Monsieur Norbert Cyr et Madame Jeanne Currie ont écrit à la municipalité de Namur afin de faire faire une plate bande avec des fleurs spécifiques et ceci à leurs frais;

R2013-08-12-15 **Il est proposé par** madame la conseillère Marianne Labelle

QUE Monsieur Norbert Cyr et Madame Jeanne ont très certainement l'autorisation de la municipalité de faire faire une plate-bande de fleurs à condition qu'ils travaillent avec la préposée du Jardin de la Relève Madame Denise Charles.

Adopté à l'unanimité.

6.15 **Soumissions pour réparations du véhicule de service**

ATTENDU que deux soumissions ont été demandées pour réparer le véhicule de service;

ATTENDU que les conseillers ont fait la comparaison des soumissions et ne semblent pas très clairs;

R2013-08-12-16 **Il est proposé par** monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE les deux soumissions soient revérifiées et qu'ensuite la décision soit prise par qui de droit.

Adopté à l'unanimité.

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale adjointe.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières n'a pas été déposé par la directrice générale adjointe.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois juillet 2013 totalisant un montant de 20 622.32\$.

R2013-08-12-17 **Il est proposé par** monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 20 622.32\$ est approuvé par contre, monsieur Graham veut des spécifications pour le chèque 8674 (Curtis Douglas) et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8 Seconde période de l'assistance

9 Varia

10 Levée de la séance

R2013-08-12-18 **Il est proposé par** madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la séance soit levée à 20h56

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Danielle Longtin, directrice générale adjointe